

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE
1 bd Lakanal – BP 9033
24019 - PERIGUEUX**

DD126-2011

DELIBERATION

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de membres du conseil
en exercice : 50
Présents : 41
Votants : 45
Dont 4 pouvoirs

Date de convocation du Conseil de la
Communauté d'Agglomération
Le 28 octobre 2011

Le 4 novembre 2011

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

**OBJET : AMENAGEMENT DES EXTREMITES DES BERGES DE L'ISLE : VALIDATION DE
L'AVANT-PROJET PHASE 1**

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes , DE PISCHOF, BELOMBO, LABAILS, MARCHAND, MOULENES, PATRIAT, TYTGAT, PLAN, BOUSSARIE,
SIMEON, DOAT.

MM. LE MAO, LECOMTE, FRESSINGEAS, LE PAPE, DAUGIERAS, ROUSSARIE, BARBARY, CORTEZ, PEYROUNY,
ROCHE, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET, LARENAUDIE, MOYRAND, BELLOTEAU, CORNET, GERAUD,
MATHIVET, MINGASSON, MOUTAWAKKIL, NASSEYS, MATELAT, COLBAC, GEORGIADES, FAYOLAS, TESTUT,
DASSEUX, BOURGEOIS.

ABSENTS :

Mmes ROUGIER, DECABRAS-MATA, NOUGUEZ

MM. ROY, LE ROUZIC, DOSSET, LE VACON, THOMAS, DUPUY.

POUVOIRS :

Mme ROY	pouvoir à	M. LARENAUDIE
M. DUPUY	pouvoir à	Mme TYTGAT
Mme NOUGUEZ	pouvoir à	M. MOYRAND
M. THOMAS	pouvoir à	M. COLBAC

OBJET : AMENAGEMENT DES EXTREMITES DES BERGES DE L'ISLE : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET PHASE 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu' en septembre 2010, la Communauté d'Agglomération Périgourdine organisait des réunions publiques dans les six communes concernées par l'extension de la voie verte. Lors de ces rencontres, des modifications de tracés ont été demandées sur les communes de Marsac-sur-l'Isle (secteur de l'îlot de la Roche) et sur Antonne et Trigonant /Escoire (route du Bas-Trigonant et localisation de la passerelle).

Qu' après de nouvelles études et de nombreuses rencontres avec les riverains concernés, la Communauté d'Agglomération et les élus des communes, un tracé était arrêté par le conseil de la CAP lors de sa réunion du 27 juin 2011.

Considérant que pour des raisons techniques, le tracé a été divisé en trois phases, chacune de ces phases constituant une entité fonctionnelle :

A l'Est :

Phase 1 : jusqu'au pont de Charriéras

Phase 2 : jusqu'à Antonne (à proximité de la station d'épuration)

Phase 3 : jusqu'à Escoire (carrefour de la RD 6 et de l'allée du Pomme Redon)

A l'Ouest

Phase 1 : jusqu'au terrain de sport de Marsac-sur-l'Isle et jusqu'au terrain de sport de Chancelade

Phase 2 : jusqu'au Chambon, passerelle comprise

Phase 3 : jusqu'à Razac-sur-l'Isle (source des Moulineaux)

Considérant que les rencontres avec les propriétaires concernés laissent présager d'acquisitions amiables sur la phase 1, ce qui sera moins évident sur les phases 2 et 3.

Que l'enquête parcellaire a été lancée et devrait aboutir, après déclaration d'utilité publique, à une maîtrise du foncier mi 2014.

Considérant que globalement, l'avant-projet du tracé remis par le maître d'œuvre est conforme aux attentes.

Cependant, des études complémentaires doivent être réalisées pour les trois passerelles.

Ainsi, dans l'attente de la production des études sur les passerelles, il est proposé de valider l'avant-projet de la phase 1

Que les plans de l'avant-projet de la phase 1 (secteur Est et Ouest) sont joints en annexe.
Les caractéristiques de cette phase de travaux sont les suivantes :

Phase 1 – Secteur Est

- Longueur du tracé : 3 200 m
- Ouvrages : passerelle sous le pont de la rue du Pont (route départementale 5^e)
- Mur de soutènement au niveau de la parcelle AV 2 (à proximité immédiate du pont de la RD 5^e)
- Réalisation de deux boviducs pour permettre le breuvage des vaches

Les coûts sont les suivants :

- Voie verte (y compris plantations et mobilier) : 980 000 € HT
 - Reprise de berges : 130 000 € HT
 - Ouvrages : 470 000 € HT
- TOTAL : 1 580 000 € HT**

Phase 1 – Secteur Ouest

- Longueur du tracé :
 - 1 200 m sur Marsac-sur-l'Isle
 - 1 300 m sur Chancelade
- Ouvrages
 - Passage à l'arrière de la parcelle AI 6 (entreprise Brissaud)
 - 2 passerelles en encorbellement sous le pont de l'avenant Louis Suder
 - Passage à l'arrière des parcelles AL 271,527 et 551 (entreprise Tarondeau)

Les coûts sont les suivants :

- Voie verte (y compris plantations et mobilier) : 830 000 € HT
 - Reprise de berges : 90.000 € HT
 - Ouvrages : 430 000 € HT
- TOTAL : 1 350 000 € HT**

Le coût global des travaux de la phase 1 est estimé à 2 930 000 € HT (valeur septembre 2011).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- de valider l'avant-projet de la phase 1.

Délibération votée à l'unanimité

**Délibération publiée le
Délibération certifiée exécutoire
à compter du**

**Pour extrait conforme,
Périgueux, le**

**Pour le Président et par délégation,
Le Vice Président de l'administration générale,
Jean Guy NASSEYS**